

AGENT(E) DES SERVICES - HOSPITALIERS (ASH)

L'Agent(e) de Service Hospitalier (ASH) contribue au confort de la personne en établissement sanitaire, médico-social et social en veillant à l'entretien, à l'ordre et à la propreté de leur environnement.

Les compétences et les qualités requises	- Faire preuve de rigueur et de précision - Avoir l'esprit d'équipe - Etre à l'écoute, faire preuve d'empathie - Faire preuve d'autonomie
Les principales missions	- Effectue le nettoyage des chambres des résidents, des parties communes et des bureaux de l'établissement. - Respecte les règles et protocoles d'hygiène liés au bionettoyage et à la lutte contre les maladies nosocomiales. - Prépare et participe au service des repas sous l'égide du personnel soignant. - Participe au service du linge comme le tri et la distribution du linge propre. - Assiste le personnel soignant dans la préparation et le rangement du matériel médical. - Contribue à la gestion des déchets.
Le public	- Personnes, mineurs et majeures, en situation de handicap en établissement (MAS, FAM, IME) - Personnes, mineurs et majeures, en situation de handicap à domicile
Et après ?	Après une reprise d'étude, il est possible de s'orienter vers les métiers du soin, notamment les métiers d'Accompagnant Educatif et Social (AES) et d'Aide-Soignant (AS).

SE FORMER AU METIER D'AGENT DES SERVICES

Le métier est accessible sans qualification, cependant des certificats et diplômes permettent d'accéder plus facilement à ce métier. On peut citer les diplômes et titre professionnel suivant :

- CAP agent de propreté et d'hygiène
- Bac pro hygiène, propreté, stérilisation
- Titre professionnel agent de service médico-social

Il existe d'autres noms de formation, diplôme ou formation qualifiante dans le domaine.

Prérequis formation	• Aucun prérequis de diplôme pour l'ensemble des formations
Modalité de sélection	• En accès direct par le biais de dossier de candidature directement auprès des organismes de formation.
Durée de la formation	• La durée des formations professionnelles sont généralement de 3 à 8 mois. • Le CAP dure 2 ans • Le Bac Pro dure 3 ans
Accessibilité	• Formation continue • Formation initiale • Formation en apprentissage ou en contrat de professionnalisation
Les centres de formation	Les centres de formation du territoire : • Greta du Limousin – Titre professionnel Agent de Propreté et d'Hygiène (APH) • AFPA Limoges – Formation qualifiante Agent de service Médico-Social